

**2023DT22 : MARCHÉ DE REFECTION DES BALCONS ET  
TERRASSES  
IMMEUBLES : MOZART GOUNOD ET RAVEL AU TRAIT**

**IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :**

LOGEAL IMMOBILIERE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**MODE DE PASSATION :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**DESIGNATION DES LOTS :**

Les travaux de la présente consultation concernent le **MARCHÉ DE REFECTION DES BALCONS ET TERRASSES IMMEUBLES : MOZART GOUNOD ET RAVEL AU TRAIT**

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots de la présente consultation.

LOTS	INTITULE DES LOTS
1	DESMIANTAGE
2	DEMOLITION – GROS ŒUVRE
3	PEINTURE DES FACADES
4	SERRURERIE
5	ETANCHEITE – ZINGUERIE

Les variantes obligatoires ne sont pas prévues dans le cadre du présent marché, et les variantes facultatives (émises à l'initiative des entreprises) elle ne sont pas autorisées dans le cadre du présent marché.

**MODALITE D'ATTRIBUTION DU LOT** Les travaux, objet de la présente consultation, seront attribués en marchés séparés ou un groupement d'entreprise solidaire avec mandataire commun.

**DELAI D'EXECUTION PREVU :** Le délai d'exécution global est fixé à 25 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (15 jours pour la période de préparation et d'installation du chantier pour chaque lots et 24 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler pour l'ensemble de la consultation.

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/> sous la référence **2023DT22**.

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

**CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :**

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique sur 10 points par critères rétablie sur 40 points pour le critère n°1, sur 30 points pour le critère n°2 et 30 points pour le critère n°3 pour faire une note sur 100 points avec une pondération à 50% (voir détail des sous-critères à l'article 6.2 du règlement de consultation)
- le prix des prestations 50 points

**Visite**

Sans Objet.

**Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre. Il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE JEUDI 17 AOUT 2023 A 12H00**

**ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Renseignements administratifs : Monsieur Valentin Huchon – Mail : [v.huchon@logeal-immobiliere.fr](mailto:v.huchon@logeal-immobiliere.fr)

Gestionnaires des marchés

Renseignements techniques : Mme Audrey Poisson - Mail : [a.talmant@logeal-immobiliere.fr](mailto:a.talmant@logeal-immobiliere.fr)

Responsable du Pôle maintenance

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Dans le cadre de présente procédure, nous vous informons que vous pouvez exercer les voies de recours suivantes :

1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.

2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

**DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 12/07/2023**